

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je serai aussi précis que possible, monsieur le Président. Le député n'ignore pas que ces questions relèvent de l'administration interne et des prérogatives du gouvernement visé, à savoir le gouvernement syrien. Nous pourrions facilement présenter des instances publiques ou privées qui pourraient avoir des résultats à court terme, mais qui ne nous aideraient pas beaucoup à atteindre le but que nous visons en Syrie. C'est une chose que nous ne devons pas perdre de vue.

Nous étudions la question de près. Je vais me renseigner pour savoir ce que nous avons fait récemment au sujet de ce cas particulier et je me ferai un plaisir de dire au député ce qu'il en est.

* * *

LES MESURES D'URGENCE**LE POUVOIR MINISTÉRIEL D'ÉTABLIR DES CAMPS D'INTERNEMENT POUR LES CIVILS**

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le décret de 1981 concernant la planification des mesures d'urgence comprend une disposition qui autorise le solliciteur général du Canada à établir, administrer et faire fonctionner des camps d'internement réservés aux civils, à faciliter la réduction sélective et le déplacement des populations carcérales et à prévoir l'établissement de camps d'internement réservés aux civils. Il peut ainsi libérer des gens reconnus coupables d'un délit pour incarcérer des personnes qui n'ont pas été condamnées. Le ministre chargé de protéger nos droits civils approuve-t-il cette disposition?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis chargé des mesures d'urgence au Canada et je conseille au député de lire attentivement le décret du conseil. Il se rendra facilement compte qu'il ne peut en venir à cette conclusion.

LA POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre de la Justice plutôt que le président du Conseil privé réponde à ma question. Celui qui est censé protéger nos droits civils approuve-t-il cette disposition?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, tout dépend de la façon dont on interprète l'article en question. Les fonctionnaires du ministère de la Justice sont chargés d'examiner chaque mesure législative ou règlement proposée par le gouvernement pour vérifier précisément s'ils respectent des critères de ce genre.

* * *

LES CHEMINS DE FER**LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX**

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Transports qui, il y a quelques mois, lors d'un discours prononcé devant le Conseil des ministres des Transports, s'est dit bien résolu à réduire les risques que présente le transport ferroviaire des produits dangereux. Il a parlé notamment de réduire la vitesse

des trains dans les zones populeuses et de prendre des mesures à l'égard des wagons vides qui ont servi au transport de produits dangereux. Quelles mesures ont été prises à cet effet? Le ministre peut-il donner à la Chambre certaines preuves de sa ferme intention d'apporter une solution à ces questions très importantes et cruciales?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois que le député sera satisfait, car nous avons pris deux mesures très précises depuis cette déclaration. Premièrement, j'ai rencontré les deux principales sociétés ferroviaires du pays pour discuter des questions soulevées. Nous avons à ce moment-là convenu de créer un groupe consultatif réunissant des représentants des chemins de fer et de l'industrie, en particulier du secteur pétrochimique, afin de déterminer si les mesures et les normes actuelles suffisent ou s'il faudrait en établir d'autres. Nous sommes actuellement à établir un mandat qui rallierait l'appui de toutes les parties en cause.

Deuxièmement, nous avons établi le nouveau poste d'inspecteur général de la sécurité des transports, dont la principale tâche consistera à mettre à l'étude toute la question du transport des marchandises dangereuses. Il a entrepris cette étude et doit rencontrer demain un groupe important de Toronto qui présentera des instances à ce propos. Je lui ai demandé de préparer un compte rendu de cette rencontre et de me dire s'il y aurait lieu de prendre de nouvelles mesures à cet égard.

LA DISTRIBUTION D'UN DOCUMENT DU MINISTÈRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, j'ai appris que le ministre avait fait préparer un document d'information par ses services pour donner suite aux recommandations de M-Trac, un groupe de citoyens de Toronto. D'après mes renseignements également, ce rapport n'a été remis qu'aux députés libéraux représentant la région de Toronto. Le ministre peut-il fournir ces renseignements à tous les députés, pour nous permettre de savoir exactement ce qu'il a en tête? En outre, si je ne m'abuse, les avis diffèrent fondamentalement entre le cabinet du ministre, la CCT et les chemins de fer, quant à la limite de vitesse et à la question des oscillations harmoniques. Le ministre peut-il nous dire s'il s'est entretenu avec des représentants de la CCT en vue de résoudre ces divergences d'opinions, et peut-il nous faire part du résultat de ces entretiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai eu plusieurs séries d'entretiens, notamment avec le Comité des transports par chemin de fer, lequel m'a informé des initiatives qu'il prend à l'heure actuelle. Je le répète, j'ai rencontré des responsables des chemins de fer pour discuter de leurs activités, ainsi que d'autres parties intéressées. Je dois m'entretenir avec le groupe M-Trac lui-même demain matin.

Quant au rapport du ministère, je vais vérifier. Je ne sais pas quelle en a été la diffusion. S'il a été distribué à des députés, je veillerai à ce que le député en reçoive un exemplaire, parce que c'est, à mon avis, un document utile, un bon témoignage. Je cherche à obtenir, surtout grâce à l'inspecteur général, une opinion plus indépendante, parce que les principaux groupes en cause défendent chacun leurs intérêts propres et ont tous une perspective différente. Je tiens à m'assurer que nous obtiendrons une opinion aussi complète que possible ainsi qu'une